

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 février 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 4 février, a arrêté deux projets de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 38 arrêtés et examiné 72 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur deux projets de décret.

1. Projets de délibération du Congrès

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui autorise l'octroi d'un bail à construction, pour une durée de 30 ans, au profit de la société Quadran Pacific, sur une parcelle de terrain d'environ 15 hectares, située sur la commune de Pouembout (plaine des Gaïacs). Cette parcelle accueillera une centrale photovoltaïque d'une puissance installée de 6 MW, dont l'autorisation d'exploiter a été délivrée par le gouvernement par arrêté du 26 février 2019. Conformément aux nouvelles redevances d'occupation des terrains du domaine de la Nouvelle-Calédonie (arrêté n° 2019-2499/GNC du 3 décembre 2019), le loyer annuel pour ce projet sera de 885 000 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui autorise la cession, en faveur de l'ADRAF, de diverses parcelles de terrain dépendant du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie.
> *Voir communiqué détaillé « Cessions de terrains à l'ADRAF ».*

2. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour une affaire.

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de l'île des Pins-Moué. Élaboré par la direction de l'Aviation civile, ce PSA a notamment été soumis à enquête publique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation de services aériens réguliers de la société Air Loyauté qui entrera en vigueur le 1^{er} mars. Le programme actuel, qui devait arriver à échéance le 31 janvier 2020, est prolongé à l'identique jusqu'au 29 février, en tenant compte de l'arrêt de la desserte de Touho au départ de Nouméa-Magenta, effectif depuis le 31 décembre dernier.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les tarifs du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) applicables aux usagers et concessionnaires de l'établissement public.

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'autorisation d'exploitation de l'établissement de jeux Casino Royal, par la société en nom collectif Casino de Nouméa. Le montant minimum des mises pour les machines à sous, qui était fixé à 20 francs, est supprimé.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a revalorisé les tarifs des produits de type corned-beef de la SAS Convial, connue sous l'appellation commerciale La Périgourdine du Pacifique. Les tarifs de ces produits sont en effet placés sous le régime de la liberté contrôlée des prix, qui nécessite l'accord préalable du gouvernement pour toute revalorisation tarifaire. Compte tenu du contexte économique et de la hausse significative du coût de la matière première depuis le début d'année 2019, le gouvernement a autorisé la revalorisation des prix de ces conserves de viande (neuf références au total), à raison de 15,04 % à 15,35 % de hausse.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les niveaux de revenus des gestionnaires de réseaux électriques applicables sur la 4^e période tarifaire, laquelle débutera le 1^{er} avril 2020. Les mêmes paramètres de rémunération que ceux appliqués lors de la 3^e période seront maintenus et la durée de cette 4^e période a été ramenée à 18 mois. Ces mesures doivent permettre au gouvernement et aux acteurs du secteur d'étudier les recommandations issues d'un audit mené par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), à la demande du gouvernement.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2020 :

Compte de résultat prévisionnel :

- recettes : 24 995 945 000 francs ;
- dépenses : 24 499 102 000 francs ;
- résultat prévisionnel : + 496 843 000 francs.

Tableau de financement :

- emplois pour l'investissement : 9 819 431 500 francs ;
- ressources pour l'investissement : 6 535 243 000 francs ;
- prélèvements sur le fonds de roulement : 3 284 188 500 francs.

L'équilibre budgétaire est assuré grâce à un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 3 284 188 500 francs. Le budget 2020 ramène, en conséquence, le fonds de roulement prévisionnel à 8 097 920 765 francs, soit 170,82 jours de dépenses réelles de fonctionnement (le ratio prudentiel de référence se situe à 60 jours).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2019-433/GNC du 26 février 2019 portant approbation des tarifs et redevances en matière de télécommunications. Le conseil d'administration de l'OPT a adopté, en sa séance du 19 décembre 2019, quatre mesures relatives à la révision de son catalogue de services dans le domaine des télécommunications.

> *Voir communiqué détaillé « Tarifs OPT ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs des services postaux de Nouvelle-Calédonie. Le conseil d'administration de l'OPT a adopté, en sa séance du 19 décembre 2019, trois mesures relatives à la révision de son catalogue de services dans le domaine des services postaux afin de revaloriser l'affranchissement et réduire le déficit annuel de l'activité courrier et colis.

> *Voir communiqué détaillé « Tarifs OPT ».*

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité ; et secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Georges Wapae en qualité de directeur des Technologies et des services de l'information de la Nouvelle-Calédonie (DTSI).

Secteur de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal ; et secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris cinq arrêtés d'application relatifs à l'extension des dispositions du protocole national « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) aux personnels de l'enseignement du second degré en Nouvelle-Calédonie.

> Voir communiqué détaillé « Arrêtés d'application du PPCR »».

Secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité à l'ordre du jour de sa prochaine séance publique des points suivants :
 - projet de délibération portant sur les conditions d'exercice des métiers de la construction ;
 - projet de délibération portant modification du titre IV du livre II du code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie (partie réglementaire) ;
 - projet de délibération relative au contrôle technique de la construction en Nouvelle-Calédonie ;
 - projet de délibération portant diverses mesures d'ordre fiscal ;
 - projet de délibération fixant l'échelonnement indiciaire des corps relevant du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Matcha Iboudghacem en qualité de directrice des Affaires juridiques de la Nouvelle-Calédonie (DAJ).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté la démission de maître Jean-Marie Fandoux, huissier de justice, et nommé maître Xavier Lombardo en qualité de successeur sur exercice du droit de présentation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé maître Xavier Lombardo en qualité de commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire de l'étude de feu maître Laurence Potel.

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de deux auxiliaires de puériculture du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. La clôture des inscriptions aux concours est fixée au 19 mars 2020 et les épreuves auront lieu à compter du 27 avril pour le premier concours et du 28 avril pour le deuxième.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de huit aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. La clôture des inscriptions aux concours est fixée au 5 mars 2020 et les épreuves auront lieu à compter du 14 avril pour le premier concours et du 20 avril pour le deuxième.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de 55 infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. La clôture des inscriptions aux concours est fixée au 5 mars 2020 et les épreuves auront lieu à compter du 14 avril pour le premier concours et du 20 avril pour le deuxième.

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris deux arrêtés qui fixent les tarifs des cotisations des élèves du Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC) pour les filières musique et danse. Afin de répondre à l'évolution des dispositions pédagogiques de ces filières, ainsi qu'à la volonté d'amélioration des recettes propres de l'établissement, ces tarifs, qui seront appliqués à compter de 2 mars 2020, augmentent de manière homogène de + 7,5 % pour l'ensemble des cotisations et activités d'enseignement musical et de danse. Le CCMD estime être toujours environ 50 % moins cher que les établissements d'enseignement privé, respectant ainsi son rôle de service public.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une participation de fonctionnement de 33 millions de francs à l'Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie (IANCP). Cette participation est prévue au budget primitif principal propre 2020 et au budget propre de la direction de la Culture, de la condition féminine et de la citoyenneté.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XI^e FED territorial ; de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu l'avenant n° 16 du 19 novembre 2019 à l'accord professionnel de travail de la branche « transport sanitaire terrestre ». La valeur du point est portée de 1 057 à 1 060 francs (soit une hausse de 0,28 %).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu l'avenant n° 19 du 11 décembre 2019 à l'accord professionnel de la branche du « personnel des entreprises de surveillance, de

gardiennage et de sécurité ». Cet avenant porte sur la définition des besoins, orientations et priorités en matière de formation professionnelle continue de cette branche. Les partenaires sociaux ont convenu d'améliorer : l'accessibilité financière des formations, la qualité des formations, le développement de l'offre en formation, l'amélioration de la visibilité de l'offre en formation, la mutualisation des plateaux techniques.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu l'avenant salarial n° 23 du 4 décembre 2019 à l'accord professionnel de la branche « industries extractives mines et carrières ». La valeur du point est portée de 737 à 741 francs (soit une hausse de 0,54 %). Les appointements minimaux annuels des cadres sont également revalorisés (hausse moyenne 0,53 %).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu l'avenant n° 27 du 5 décembre 2019 à l'accord professionnel de travail de la branche « employés de maison ». L'indemnité de transport augmente de 7 francs, soit une augmentation moyenne des salaires mensuels de 0,72 %.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu l'avenant salarial n° 46 du 9 décembre 2019 à l'accord professionnel de la branche « commerce et divers ». La valeur du point est portée de 794 francs à 795 francs (soit une hausse moyenne de 0,12 %). Les appointements minimaux annuels des ingénieurs et cadres sont réévalués, soit une augmentation moyenne des salaires de 0,13 %. Les jours fériés chômés pour l'année 2020 sont fixés aux dates suivantes : mercredi 1^{er} janvier (jour de l'An), lundi 13 avril (Pâques), vendredi 1^{er} mai (fête du travail), lundi 1^{er} juin (Pentecôte), mardi 14 juillet (fête nationale), jeudi 24 septembre (fête locale), vendredi 25 décembre (Noël).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le référentiel de certification professionnelle du brevet de capitaine à bord des navires de longueur inférieure à 10 mètres. Cette modification fait suite à une révision intervenue au niveau national sur le contenu du module de formation sur la sécurité à bord des navires. Des évaluations en matière de soins d'urgence et d'exploitation des équipements radio sont ajoutées au référentiel.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a complété le référentiel de certification professionnelle du diplôme d'ambulancier. De nouveaux critères d'acquisition des compétences sont ajoutés pour les candidats issus de la voie « formation ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le modèle type de contrat unique d'alternance afin de définir plus précisément la rémunération mensuelle perçue par l'alternant tout au long de son contrat. Celle-ci peut en effet évoluer au cours du contrat, notamment en raison de l'âge du salarié.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Nancy Bernaleau en qualité de suppléante de Jean-Louis d'Anglebermes au sein de six instances des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche : l'Agence rurale, l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique, la commission des tarifs de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, le syndicat mixte Institut agronomique calédonien, la commission des calamités agricoles, la commission hydrographique de Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2020 de l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF). Il est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 7 298 993 834 francs pour la section de fonctionnement et à 285 809 770 francs en recettes et en dépenses pour la section d'investissement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2020 de l'Agence rurale de Nouvelle-Calédonie. Il est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 2 780 000 000 francs pour la section de fonctionnement et à 24 412 372 francs en recettes et 24 353 100 francs en dépenses pour la section d'investissement, dégageant un suréquilibre de 59 272 francs.

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé un protocole transactionnel avec la province Sud relatif aux frais d'instruction des dossiers et de secrétariat du fonds de soutien à la production audiovisuelle. La transaction s'élève à 8,2 millions de francs au titre des frais de fonctionnement de la province Sud, de 2016 à 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les désignations dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Jean-Louis d'Anglebermes remplace Philippe Germain.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis neuf avis favorables sur une demande de visa de long séjour, deux avis favorables sur une demande de carte de résident permanent et un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a accordé 55 autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis (avec observations) sur deux projets de décret renforçant le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.